



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

PLAN D'ACTION 2022-2025

pour la mise en œuvre
de la Stratégie de la FAO
en matière de science
et d'innovation



PLAN D'ACTION 2022-2025

pour la mise en œuvre
de la Stratégie de la FAO en
matière de science et d'innovation



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photographies de couverture:

© FAO/Karen Minasyan
© FAO/Luis Tato
© FAO/Fahad Al Dhuhli
© FAO/Peter DiCampo
© FAO/Petterik Wiggers
© FAO/Brent Stirton
© FAO/Alexander Joe
© FAO/Andrew Esiebo
© FAO/Amos Gumulira
© FAO/Veejay Villafranca
© FAO/Luis Tato
© FAO/Seyllou Diallo
© FAO/Giulio Napolitano

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations, sigles et acronymes.....	iv
CONTEXTE.....	1
SYNERGIES AVEC LES AUTRES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE LA FAO	1
ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS.....	2
RÉSULTATS, PRODUITS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ PRINCIPAUX.....	3
BIBLIOGRAPHIE.....	13
ANNEXE 1: CIBLES DES ODD PERTINENTES.....	14
ANNEXE 2: DOMAINES PRIORITAIRES DU PROGRAMME (DPP) DE LA FAO.....	16

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

DPP domaines prioritaires du programme

ODD objectifs de développement durable

CONTEXTE

La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (ci-après «la Stratégie») est un outil qui vise à faciliter l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et donc celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan d'action 2022-2025 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (ci-après le «Plan d'action») sert de cadre commun pour l'action de la FAO aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial et contribue à l'objectif global de la Stratégie:

Les membres tirent parti de la science et de l'innovation pour mettre en place des solutions spécifiques au contexte, durables et systémiques en faveur de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, en vue d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté, et de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.^{1,2}

Le Plan d'action est un document évolutif qui couvre une période de quatre ans (2022-2025) et sera actualisé si nécessaire en fonction des besoins, possibilités et défis qui se feront jour. Il a été mis au point dans le cadre d'un processus de consultation inclusif et transparent, sur la base des contributions de l'ensemble des axes, des bureaux régionaux et sous-régionaux et des bureaux de pays concernés de la FAO et des orientations et des observations des membres.

SINERGIAS CON OTROS DOCUMENTOS ESTRATÉGICOS DE LA FAO

La Stratégie sera mise en œuvre selon une démarche coordonnée faisant partie intégrante du Programme de travail, pour plus d'efficacité et de résultats, ce qui suppose de mettre au point des mesures qui soient en totale synergie avec les documents stratégiques de la FAO concernés. La Stratégie est en particulier alignée sur les stratégies de la FAO suivantes: la Stratégie relative au changement climatique, la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé.

La Stratégie de la FAO relative au changement climatique et la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture accordent une place importante à la science et à l'innovation. La Stratégie renforce ces autres stratégies grâce à ses piliers d'action 1 et 2 et porte en outre, au titre de son pilier 3, sur les capacités de la FAO à soutenir la science et l'innovation.

¹ Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

² Selon la définition inscrite dans la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il comprend également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence ainsi que l'ensemble des personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle dans l'obtention de ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent la pêche, les produits de la mer, les forêts et les produits forestiers primaires, ainsi que l'élevage.

Les synergies avec la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé sont de deux ordres. La FAO participera avec le secteur privé à la production de connaissances et d'innovations et en tirera parti pour concrétiser les quatre améliorations. Dans le même temps, des mécanismes de financement novateurs, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, sont nécessaires pour que les pays à revenu faible ou intermédiaire puissent eux aussi bénéficier de la science et de l'innovation, ce sans quoi les inégalités existantes seraient accentuées. Cette question fait l'objet du facteur de réussite sur les modes de financement novateurs inscrit dans la Stratégie.

Plusieurs des domaines de travail principaux du Plan d'action sont liés à d'autres documents stratégiques qui présentent des moyens de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté conformément aux priorités de la Stratégie: la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, la Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision), le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, le Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux.

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

La présentation de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie se fera conformément aux processus internes d'établissement de rapports établis pour le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et sera donc alignée sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des rapports seront communiqués tous les deux ans, dans le cadre du Rapport sur l'exécution du Programme portant sur le Cadre stratégique 2022-2031. Le premier rapport sera disponible au premier trimestre 2024, puis les suivants seront publiés tous les deux ans. En outre, comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil sera saisi d'un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, en 2027.

RÉSULTATS, PRODUITS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ PRINCIPAUX

Le Plan d'action suit la structure de la Stratégie et comporte donc trois piliers d'action, neuf résultats escomptés et deux facteurs de réussite (partenariats porteurs de transformation et modes de financement novateurs). Il associe les résultats escomptés et les facteurs de réussite de la Stratégie à des cibles des objectifs de développement durable (ODD) et des domaines prioritaires du Programme (DPP)³. Au titre de chacun des résultats escomptés et des facteurs de réussite, le Plan d'action indique plusieurs produits, qui doivent se concrétiser dans le cadre de domaines d'activité principaux, ces derniers correspondant aux priorités en ce qui concerne l'aide que la FAO doit apporter aux membres afin qu'ils puissent tirer parti de la science et de l'innovation. Les principes directeurs de la Stratégie sont liés entre eux et orientent tous les travaux de l'Organisation dans les domaines de la science et de l'innovation, dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un certain nombre de DPP ont été sélectionnés et liés à chacun des résultats escomptés. Ils sont proposés à titre indicatif et ne constituent pas une liste exhaustive de tous les DPP concernés, car la science et l'innovation ont un caractère transversal et présentent un intérêt pour l'ensemble du programme de travail de l'Organisation. L'innovation et les technologies sont deux des quatre accélérateurs du Cadre stratégique 2022-2031 (technologies, innovation, données et leurs compléments [gouvernance, capital humain et institutions]). La science sous-tend, quant à elle, les quatre accélérateurs. Ainsi, la science et l'innovation sont intégrées à l'ensemble des 20 DPP, des accélérateurs et des thèmes transversaux. En particulier, les résultats escomptés 1.1 et 2.1 sont extrêmement pertinents pour tous les DPP.

³ La liste des cibles des objectifs de développement durable (ODD) concernées figure à l'annexe 1 et les domaines prioritaires du Programme (DPP) sont indiqués à l'annexe 2.

MATRICE DES RÉSULTATS, PRODUITS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ PRINCIPAUX DE LA STRATÉGIE DE LA FAO EN MATIÈRE DE SCIENCE ET D'INNOVATION

PILIER D'ACTION 1: RENFORCER UNE PRISE DE DÉCISIONS FONDÉES SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES ET FACTUELLES

Résultat 1.1: Les connaissances et les données sur les systèmes agroalimentaires sont renforcées.	DPP (liste indicative) AP3, AP5, AN1, AN2, AN5, AE1, AE2, AE3, AV1, AV3, AV4, AV5
Contribution aux cibles des ODD: Le renforcement des connaissances et des données sur les systèmes agroalimentaires jette les bases nécessaires à la concrétisation du cœur du mandat de la FAO: éliminer la faim (2.1) et la malnutrition (2.2); accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (2.3); assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire (2.4).	
Produit 1.1.1: La fourniture de données, de statistiques, d'informations et d'appui en matière de capacités aux fins du suivi de diverses questions liées aux systèmes agroalimentaires est renforcée et novatrice. ⁴	
Domaines d'activité principaux: <ul style="list-style-type: none">a) Fournir des biens publics mondiaux (y compris des biens publics numériques⁵) tels que des plateformes de données/statistiques/informations et des produits axés sur les connaissances aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, en évitant le chevauchement des activités, y compris en synergie avec la Stratégie relative au changement climatique, la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé, la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition.b) Développer et renforcer les plateformes et la cartographie géospatiales aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.c) Renforcer les capacités des gouvernements en matière de collecte, de gestion et d'utilisation de données/statistiques aux fins du renforcement des systèmes de suivi.	

⁴ La Stratégie prend en compte le fait que les données font partie intégrante de la prise de décisions fondée sur des éléments scientifiques et factuels. Les priorités stratégiques de l'Organisation en matière de données sont définies dans le plan de modernisation des statistiques de la FAO et la proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, qui complète ces initiatives, sera mise en œuvre en stricte conformité avec les politiques de la FAO relatives à la protection des données et des droits de propriété intellectuelle.

⁵ Le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU (2020) définit les biens publics numériques mondiaux comme suit: «les logiciels libres, les données ouvertes, les modèles d'intelligence artificielle à source ouverte, les standards ouverts et les contenus libres qui respectent les lois sur la protection de la vie privée et autres lois, standards et meilleures pratiques nationaux et internationaux et qui ne sont pas source de préjudice». https://www.un.org/en/content/digital-cooperation-roadmap/assets/pdf/Roadmap_for_Digital_Cooperation_EN.pdf.

Produit 1.1.2: La fourniture d'analyses, d'études, d'évaluations et de modélisations rigoureuses et d'exercices de prospective sur un éventail de questions liées aux systèmes agroalimentaires ainsi que l'appui en matière de capacités à cette fin sont renforcés.

Domaines d'activité principaux:

- a) Mener des études, des analyses et des évaluations fondées sur des éléments factuels et sur la science aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national sur diverses questions liées aux systèmes agroalimentaires.
- b) Mener des exercices de prospective stratégique afin d'étudier différents futurs scénarios ayant trait aux systèmes agroalimentaires durables, dans l'optique de parvenir à la sécurité alimentaire.
- c) Élaborer et promouvoir des outils, modèles et méthodes permettant d'éclairer les efforts d'évaluation, de suivi, d'alerte rapide, de planification et de prévision.
- d) Aider les responsables de l'élaboration des politiques et les autres acteurs des systèmes agroalimentaires à mettre au point des politiques, des stratégies et des plans qui soient fondés sur des éléments factuels et la science et adaptés au contexte.

Produit 1.1.3: Le partage de connaissances, d'éléments scientifiques, d'éléments factuels et d'expérience sur des questions liées aux systèmes agroalimentaires est renforcé au moyen de plateformes, de réseaux et de mécanismes de facilitation multipartites.

Domaines d'activité principaux:

- a) Établir des pôles/platformes de connaissances mondiaux et régionaux de la FAO et les promouvoir, en évitant les chevauchements d'activités.
- b) Organiser des manifestations et constituer des espaces de dialogue, d'échange et de partage dans le domaine de la science et de l'innovation, y compris le Forum annuel de la science et de l'innovation.
- c) Établir et soutenir des réseaux/groupes de travail mondiaux/régionaux à représentation régionale équilibrée et y participer, afin d'échanger des connaissances scientifiques et techniques.
- d) Promouvoir l'échange de connaissances et de compétences techniques, en particulier celles des producteurs locaux et des peuples autochtones, en ne laissant personne de côté, afin de renforcer les systèmes agroalimentaires locaux et traditionnels.

Résultat 1.2: Les interfaces entre science et politiques dans le secteur des systèmes agroalimentaires sont renforcées.

DPP (liste indicative)

AP3, AN3, AE3

Contribution aux cibles des ODD: Le renforcement des interfaces entre la science et les politiques dans le secteur des systèmes agroalimentaires contribue directement à une prise de décisions dynamique, inclusive, participative et représentative (16.7) et au renforcement de la cohérence des politiques de développement durable (17.14) et contribue indirectement à la mise en place de systèmes agroalimentaires durables.

Produit 1.2.1: La contribution de la FAO à l'interface entre science et politiques est renforcée aux niveaux national, régional et mondial afin de favoriser un dialogue structuré entre les scientifiques, les décideurs et les autres détenteurs de connaissances concernés, tout en prenant en compte les asymétries dans les rapports de force, l'objectif étant d'encourager un processus d'élaboration de politiques inclusif et fondé sur la science et des données factuelles en vue d'accroître la cohérence des politiques, l'adhésion commune à celles-ci et l'action collective.

Domaines d'activité principaux:

- a) Renforcer le dialogue fondé sur la science et des éléments factuels entre les scientifiques, les responsables de l'élaboration des politiques et les autres détenteurs de connaissances sur des questions liées aux systèmes agroalimentaires.
- b) Faciliter l'élaboration d'orientations visant à renforcer les interfaces entre la science et les politiques et les processus politiques fondés sur la science et des éléments factuels dans le secteur des systèmes agroalimentaires.

Résultat 1.3: La recherche aux fins du développement est renforcée.

DPP (liste indicative)

AP4, AE1, AV2

Contribution aux cibles des ODD: Le renforcement de la recherche aux fins du développement contribue directement à l'accroissement des investissements dans l'amélioration des capacités productives agricoles dans les pays en développement, notamment par l'intermédiaire des services de recherche et vulgarisation agricoles (2.a). Il est étroitement lié aux cibles qui consistent à renforcer la recherche scientifique et à encourager l'innovation (9.5), à soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique (9.b) et à augmenter le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement (4.b). La promotion des approches participatives en matière de recherche contribue à l'autonomisation et à l'inclusion sociale, économique et politique de tous (10.2). Les techniques marines (14.a) sont un des domaines de recherche spécifiques liés aux systèmes agroalimentaires mis en avant dans le Programme 2030.

Produit 1.3.1: L'investissement public dans la recherche est promu, notamment dans la science de la durabilité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, afin d'aborder les problèmes systémiques de manière globale.

Domaine d'activité principal:

- a) Rassembler, analyser et communiquer des éléments factuels afin de promouvoir l'investissement public dans la recherche sur les systèmes agroalimentaires, notamment dans la science de la durabilité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

Produit 1.3.2: La coopération (tant formelle qu'informelle) avec des organisations de recherche mondiales, régionales, nationales et locales et le renforcement des capacités de ces organisations sont appuyés, afin de tirer parti de l'impact collectif et des avantages comparatifs.

Domaines d'activité principaux:

- a) Collaborer avec les institutions de recherche, les réseaux et les chercheurs aux niveaux national, régional et international, afin de contribuer à la mise au point de programmes de recherche communs et d'aider les pays membres à définir leurs programmes et stratégies de recherche nationaux, dans le droit fil des priorités mondiales.
- b) Renforcer les capacités des instituts de recherche agricole nationaux.

Produit 1.3.3: Les approches participatives et axées sur la demande sont promues tout au long du cycle de recherche et les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs sont prises en compte.⁶

Domaines d'activité principaux:

- a) Renforcer les processus participatifs de coproduction de connaissances (y compris dans le cadre de cycles d'action et de recherche) et le partage de connaissances.
- b) Soutenir la recherche locale et participative dans le but de mettre au point des politiques publiques sur l'agriculture familiale et former les organisations d'agriculteurs familiaux afin de renforcer leurs capacités en matière de pratiques innovantes (Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, produit 1.1.A et produit 4.2.2).
- c) Mettre en œuvre le programme de travail conjoint de la FAO et des peuples autochtones, afin de traduire sur le plan opérationnel la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux et ses travaux sur les connaissances traditionnelles et le changement climatique.

⁶ La Stratégie prend en compte le fait qu'il est important de protéger les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs et de veiller au respect du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones, le cas échéant.

PILIER D'ACTION 2: SOUTENIR L'INNOVATION ET LES TECHNOLOGIES AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Résultat 2.1: L'accès et le recours des petits producteurs, des exploitants familiaux et des autres acteurs des systèmes agroalimentaires à des innovations et des technologies inclusives, financièrement abordables et spécifiques au contexte qui visent à mettre en place des systèmes agroalimentaires durables sont renforcés.⁷

DPP (liste indicative)

AP1, AP2, AP4, AP5, AN4, AE1, AE2, AE3, AE4, AV1, AV2, AV3, AV4, AV5, AV6

Contribution aux cibles des ODD: Le renforcement de l'accès et du recours à des innovations et des technologies inclusives, financièrement abordables et spécifiques au contexte qui visent à instaurer des systèmes agroalimentaires durables peut contribuer à de nombreuses cibles des ODD dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires: agriculture (2.3, 2.4 et 2.5), modes de consommation et de production plus durables (12.a), pertes et gaspillages alimentaires dans le monde (12.3), pêches (14.2), résilience et capacité d'adaptation face au changement climatique (13.1) et biodiversité et écosystèmes (15.5 et 15.9).

L'innovation peut également contribuer à des cibles des ODD qui sont liées à des objectifs de développement plus larges, notamment les emplois décents (4.4), la réduction de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (8.6), la promotion de l'autonomisation des femmes (5.b), la contribution à une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres (10.1), la hausse des niveaux de productivité par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, (8.2), l'accès aux technologies de l'information et de la communication (9.c) et l'inclusion (10.2).

Ces efforts peuvent être soutenus en faisant en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance (1.4).

Produit 2.1.1: L'équité d'accès à des innovations (y compris sociales, politiques, financières ou institutionnelles) et des technologies inclusives, financièrement abordables et spécifiques au contexte et leur utilisation dans l'optique d'instaurer des systèmes agroalimentaires durables ont été renforcées, l'accent ayant été mis sur l'adaptation des innovations et des technologies aux besoins locaux au moyen d'approches participatives, fondées sur les besoins et axées sur les problèmes qui répondent aux besoins des petits producteurs et autres groupes sous-représentés.

Domaines d'activité principaux:

- a) Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et de solutions novatrices (technologiques, financières, politiques, législatives, sociales et institutionnelles) aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la hausse des revenus des petits producteurs, de la résilience et de l'adaptation face au changement climatique, ainsi que de son atténuation, aux niveaux national et local et améliorer le partage et l'assimilation de connaissances, technologies et bonnes pratiques afin d'intégrer systématiquement la biodiversité (conformément à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture).
- b) Promouvoir des innovations sociales, politiques, institutionnelles, organisationnelles et en matière de gouvernance qui soient spécifiques au contexte, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial (alimentation saine, initiative Villes vertes de la FAO, approche «Une seule santé», sécurité sanitaire des aliments et pêches, par exemple).
- c) Promouvoir l'innovation, les modèles d'activité durables et inclusifs et le renforcement des capacités dans les chaînes de valeur, en particulier dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME).
- d) Aider les pays à adopter des technologies numériques pertinentes dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires, notamment en sensibilisant et en renforçant les capacités.

⁷ La Stratégie indique que la FAO soutiendra les innovations dont on a montré qu'elles renforçaient la durabilité tout en respectant ses dimensions sociale, économique et environnementale. Il est important de veiller à l'application du Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO dans tous les programmes et projets exécutés directement par la FAO ou par ses partenaires d'exécution pour garantir que les innovations introduites par la FAO contribuent à un développement inclusif, résilient et durable et que tout risque potentiel est géré.

Produit 2.1.2: Les technologies, innovations et interventions prometteuses sont transposées à plus grande échelle et dupliquées.

Domaine d'activité principal:

- a) Recueillir et diffuser les analyses et les documents portant sur des expériences en matière de technologies ou interventions prometteuses.

Produit 2.1.3: Des informations à jour concernant l'ensemble des innovations et leurs effets sont analysées et diffusées.

Domaines d'activité principaux:

- a) Créer des biens publics mondiaux afin de diffuser des informations à jour sur la science et l'innovation aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, notamment de nouveaux produits du savoir tels que les «Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires», des plateformes et des documents de travail, qui portent sur les avantages et les risques potentiels des innovations et abordent des questions controversées.
- b) Publier des catalogues et des études sur l'adaptabilité, la faisabilité et l'impact des innovations aux niveaux national et régional.

Produit 2.1.4: Réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion en favorisant les innovations destinées aux femmes, aux jeunes et aux agriculteurs familiaux.

Domaines d'activité principaux:

- a) Promouvoir les innovations institutionnelles et sociales et les technologies, y compris les technologies numériques, qui favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes, en prenant en compte leurs besoins et leurs priorités spécifiques (conformément à la Politique de la FAO sur l'égalité des genres [titre actuel: «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision]).
- b) Renforcer les capacités des jeunes ruraux à utiliser des méthodes et des technologies novatrices dans les secteurs alimentaire et agricole et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, y compris au moyen d'innovations numériques (conformément au Plan d'action de la FAO en faveur des jeunes ruraux).
- c) Offrir des perspectives économiques et des solutions de marché novatrices qui mettent en avant des services et des biens issus de l'agriculture familiale multifonctionnelle qui soient intégrés et s'appuient sur des ressources locales (conformément au Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale).

Résultat 2.2: Les capacités des systèmes nationaux d'innovation agroalimentaire en matière d'établissement de priorités et de mise au point conjointe et de transposition à plus grande échelle d'innovations et de technologies qui contribuent à parvenir à des systèmes agroalimentaires durables sont renforcées.

DPP (liste indicative)

AP1, AP4

Contribution aux cibles des ODD: Le renforcement des capacités des systèmes d'innovation agroalimentaire est un résultat de l'accroissement des investissements visant à renforcer les capacités productives agricoles (2.a).

Produit 2.2.1: Les capacités des systèmes d'innovation agroalimentaire sont renforcées afin d'appuyer les processus d'innovation au service de systèmes agroalimentaires durables.

Domaine d'activité principal:

- a) Promouvoir, coordonner et renforcer les capacités des systèmes d'innovation agroalimentaire et les approches multipartites de l'innovation, notamment les plateformes d'innovation, les laboratoires vivants, les communautés de pratique, les pôles d'innovation et les hackathons aux niveaux national, sous-régional et régional.

Produit 2.2.2: Les services de vulgarisation et de conseil pluralistes et coordonnés sont promus, y compris l'échange de connaissances d'agriculteur à agriculteur.⁸

Domaines d'activité principaux:

- a) Créer des outils et des programmes pour renforcer les services de vulgarisation et de conseil dans les pays membres, y compris la promotion des capacités numériques, des innovations institutionnelles et sociales et du partage des connaissances accéléré.
- b) Promouvoir les services ruraux destinés aux jeunes et aux entrepreneurs agricoles (axe 4 du Plan d'action de la FAO en faveur des jeunes ruraux).
- c) Améliorer les services de vulgarisation et de conseil agricoles en fournissant des services novateurs et des formations par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture aux niveaux national et sous-régional et élargir la diffusion et le soutien au niveau mondial par l'intermédiaire de la plateforme mondiale des écoles pratiques d'agriculture.
- d) Promouvoir l'échange de connaissances d'agriculteur à agriculteur et l'intégration du savoir-faire local dans le cadre de l'adaptation, de l'adoption et de la transposition à plus grande échelle de technologies et innovations prometteuses.

Résultat 2.3: Les capacités nationales permettant de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les stratégies, les politiques et les cadres réglementaires en matière de science, de technologies et d'innovation sont renforcées.

DPP (liste indicative)

AP1, AP5

Contribution aux cibles des ODD: Le renforcement des capacités nationales en matière de politiques et de cadres réglementaires sur la science, la technologie et l'innovation contribue à la promotion de politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives et l'innovation (8.3), soutiennent les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement (9.b) et renforcent la cohérence des politiques de développement durable (17.14).

Produit 2.3.1: Des orientations et un renforcement des capacités en matière de politiques nationales, de cadres réglementaires, de dispositifs institutionnels, de systèmes de gouvernance et de stratégies en matière de science, d'innovation et de nouvelles technologies sont fournis aux pays.

Domaines d'activité principaux:

- a) Faciliter l'élaboration d'orientations au niveau mondial portant sur la science, l'innovation et les nouvelles technologies dans les systèmes agroalimentaires.
- b) Appuyer l'élaboration de politiques, de cadres réglementaires, de dispositifs institutionnels, de systèmes de gouvernance et de stratégies, au niveau national, en matière de science, d'innovation et de nouvelles technologies.

⁸ À la FAO l'expression «d'agriculteur à agriculteur» est un terme générique qui englobe également les autres producteurs tels que les éleveurs et les pêcheurs.

PILIER D'ACTION 3: RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA FAO DE MIEUX SERVIR SES MEMBRES

Résultat 3.1: La gestion des connaissances et l'échange d'informations et de données d'expérience sont renforcés.

Produit 3.1.1: La gestion des connaissances⁹ est renforcée dans le but d'améliorer le partage des connaissances, l'apprentissage et l'intégration des enseignements tirés.

Domaine d'activité principal:

- a) Renforcer les capacités en matière de gestion des connaissances aux niveaux mondial, régional et national, en s'appuyant sur les systèmes institutionnels.

Résultat 3.2: La communication scientifique est renforcée.

Produit 3.2.1: Les capacités de la FAO en matière de communication scientifique¹⁰ sont renforcées afin de sensibiliser davantage le public et de favoriser le dialogue fondé sur la science et des données factuelles, y compris au moyen de débats équilibrés sur des questions scientifiques controversées.

Domaine d'activité principal:

- a) Mettre au point une approche cohérente de la communication scientifique dans toute l'Organisation et la promouvoir.

Résultat 3.3: Les capacités de la FAO à catalyser la science et l'innovation sont renforcées dans l'ensemble de l'Organisation.

Produit 3.3.1: Les capacités de la FAO sont renforcées, afin d'accroître le recours à la science et à l'innovation dans l'ensemble de son programme de travail, en particulier au niveau des pays.

Domaines d'activité principaux:

- a) Renforcer les capacités du personnel de la FAO aux niveaux mondial et régional, et, en priorité, au niveau national, afin qu'il puisse tirer parti de la science et de l'innovation, notamment au moyen de cours en ligne, de séries de séminaires, de cours d'auto apprentissage, de journées de réflexion institutionnelles et de séances de formation et en mettant à disposition des formations et un accompagnement personnalisé sur les méthodes liées à l'innovation, des facilitateurs d'équipe et des possibilités de mise en réseau.
- b) Renforcer les capacités pertinentes des jeunes cadres à la FAO, notamment par l'intermédiaire du Programme des jeunes cadres, du Comité de la jeunesse et du groupe de soutien destiné aux stagiaires, volontaires et chercheurs invités.
- c) Créer des plateformes de renforcement des capacités consacrées aux ODD afin de renforcer les capacités en interne de la FAO à utiliser des approches systémiques pour accélérer la réalisation des ODD.

⁹ Les Nations Unies ont proposé la définition suivante de la gestion des connaissances, qui peut être utilisée comme point de départ par les organisations, ainsi que par le système des Nations Unies dans son ensemble, dans tout processus de réflexion interne destiné à aboutir à l'élaboration de politiques judicieuses: «les opérations systématiques, ou la gamme des pratiques, dont les organisations se servent pour identifier, saisir, stocker, créer, actualiser, représenter et distribuer des connaissances à des fins d'utilisation, information et apprentissage internes». Corps commun d'inspection du système des Nations Unies. 2016. La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante: https://www.unjuu.org/sites/www.unjuu.org/files/jiu_document_files/products/fr/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2016_10_French.pdf

¹⁰ «La communication scientifique désigne diverses pratiques consistant à transmettre à un public de non-spécialistes des idées, méthodes, connaissances et recherches scientifiques de manière accessible, compréhensible et utile». <https://libguides.ncl.ac.uk/sciencecommunication>.

FACTEURS DE RÉUSSITE

A. DES PARTENARIATS PORTEURS DE TRANSFORMATION¹¹

Produit A.1: Les partenariats porteurs de transformation et la collaboration multisectorielle, y compris la coopération Sud-Sud ou triangulaire (CSST), qui mettent à profit la science et l'innovation sont redynamisés, soutenus et développés, afin de renforcer l'accès aux connaissances et aux capacités, de les exploiter et de tirer parti des investissements.

Domaines d'activité principaux:

- Renforcer les partenariats porteurs de transformation dans le domaine de la science avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur et les universités aux niveaux national, régional et mondial.
- Développer des plateformes de coopération Sud-Sud et triangulaire permettant d'apporter des innovations en matière de développement de chaînes de valeur agroalimentaires durables, notamment dans les domaines des technologies, des modèles d'activité, des outils territoriaux, des politiques et des investissements, en travaillant avec des organisations internationales, des organismes de développement, des institutions de recherche et les parties prenantes des secteurs privé et public.
- Renforcer les partenariats porteurs de transformation qui comportent une importante composante sur la science et l'innovation, et ce avec divers partenaires, notamment les parlementaires, les municipalités, etc., aux niveaux national, régional et mondial.
- Renforcer les partenariats avec le secteur privé portant sur la science et l'innovation, en recherchant des synergies avec la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé.

Produit A.2: La collaboration avec les entités du système des Nations Unies, y compris les organismes ayant leur siège à Rome, dans le domaine de la science et de l'innovation est renforcée.

Domaine d'activité principal:

- Collaborer et se coordonner avec les entités du système des Nations Unies sur divers sujets liés aux systèmes agroalimentaires et comportant une composante sur la science et l'innovation, aux niveaux mondial, régional et national.

B. MODES DE FINANCEMENT NOVATEURS

Produit B.1: Les initiatives et programmes qui bénéficieront de cadres de financement novateurs sont recensés, y compris le partage volontaire de connaissances et de pratiques, la recherche et le transfert de technologies selon des conditions convenues d'un commun accord.

Domaines d'activité principaux:

- Appuyer les mécanismes de financement novateurs de la science et de l'innovation, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat et au moyen de partenariats avec des entités du secteur privé.¹²
- Appuyer le partage volontaire de connaissances et de pratiques, la recherche et le transfert de technologies selon des conditions convenues d'un commun accord et améliorer l'équité d'accès aux résultats de la recherche et aux technologies selon des conditions convenues d'un commun accord, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

¹¹ Dans la Stratégie, la priorité est donnée aux partenariats avec des organisations de recherche aux niveaux national, régional et international. Une place importante est également accordée aux partenariats avec les instituts académiques, le secteur privé, les organisations de la société civile et les entités du système des Nations Unies.

¹² Comme indiqué dans la Stratégie, la version actualisée du Cadre de contrôle préalable de la FAO pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux collaborations (FRAME) avec les acteurs non étatiques sera appliquée afin d'empêcher d'éventuels conflits d'intérêts.

BIBLIOGRAPHIE

Corps commun d'inspection du système des Nations Unies. 2016. La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies. https://www.unjui.org/sites/www.unjui.org/files/jiu_document_files/products/fr/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2016_10_French.pdf

FAO. 2022. *Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*. Rome. <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf>

ONU. 2020. *Rapport du Secrétaire général: Plan d'action pour la coopération numérique* (en anglais), New York. https://www.un.org/en/content/digital-cooperation-roadmap/assets/pdf/Roadmap_for_Digital_Cooperation_EN.pdf

Université de Newcastle. Non daté. Science communication. [Consulté le 11 janvier 2023]. <https://libguides.ncl.ac.uk/sciencecommunication>

ANNEXE 1: CIBLES DES ODD PERTINENTES

- 1.4** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
-
- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
-
- 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
-
- 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.
-
- 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
-
- 2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.
-
- 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.
-
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
-
- 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
-
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
-
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

- 8.6** D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
-
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.
-
- 9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.
-
- 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable d'ici à 2020.
-
- 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.
-
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
-
- 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.
-
- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
-
- 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.
-
- 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.
-
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
-
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
-
- 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.
-

ANNEXE 2: DOMAINES PRIORITAIRES DU PROGRAMME (DPP) DE LA FAO

AP1:	L'innovation au service d'une production agricole durable
AP2:	Transformation bleue
AP3:	Approche «Une seule santé»
AP4:	Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs
AP5:	Agriculture numérique
AN1:	Une alimentation saine pour tous
AN2:	La nutrition au bénéfice des plus vulnérables
AN3:	Des aliments salubres pour tous
AN4:	Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires
AN5:	Transparence des marchés et des échanges commerciaux
AE1:	Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
AE2:	La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables
AE3:	Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
AE4:	Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables
AV1:	Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
AV2:	Transformation rurale inclusive
AV3:	Situations d'urgence agricoles et alimentaires
AV4:	Systèmes agroalimentaires résilients
AV5:	Initiative Main dans la main
AV6:	Accroissement des investissements

